

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 27 septembre 2011 à 19h30 à la salle du Conseil-, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présent, le directeur général.

La séance débute à 19h30.

**11-09-867**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Contrat de déneigement trottoirs de Quyon
3. Levée de la séance

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**11-09-868**

**DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS – VILLAGE DE QUYON - 2011-2014**

CONSIDÉRANT les appels d'offres envoyés pour le déneigement et la réception des soumissions à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les plus basses soumissions ont été étudiées et jugées conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU d'accorder le contrat suivant :

	<u>Entrepreneur</u>	<u>Prix total</u> <u>(incluant les taxes applicables)</u>
Trottoirs (Quyon)	Breckenridge contracting	62 475,33 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les personnes désignées par la loi à signer les documents pertinents.

Adoptée

**11-09-869**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par        Lynne Beaton  
Appuyé par        Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 19h 50 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*